

**Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Villevieille**

**Comité syndical du 10 mars 2025**

**PROCES VERBAL**

**Délégués présents** : Christel Martin-Guignery, Bernard Chluda, Christian Bourrel, Rolland Laveille, Marc Berthe

**Déléguée absente excusée** : Marie-José Pellet (pouvoir à Christian Bourrel)

**Délégués Absents** : Jérôme Leconte, benjamin Bouscharain

**AMO** : Pierrick Rollandt

**Secrétariat du syndical** : Laurence David

**Secrétaire de séance** : Christel Martin-Guignery

Le procès-verbal du Comité syndical du 10 décembre 2024 est approuvé

**1 – Compte de gestion 2024**

Le compte de gestion dressé par le trésorier de Vauvert est conforme au compte administratif.

Après avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024.

**2 – Compte administratif 2024**

Le compte administratif est présenté par Laurence David

| <b>Section fonctionnement</b> |              |
|-------------------------------|--------------|
| Dépenses prévues              | 307 900,00 € |
| Dépenses réalisées            | 156 674,00 € |
| Recettes prévues              | 307 900,00 € |
| Recette réalisées             | 289 301,18 € |
| Excédent de fonctionnement    | 132 627,18 € |

| <b>Section investissement</b>     |                |
|-----------------------------------|----------------|
| Dépenses prévues                  | 1 047 576,00 € |
| Dépenses réalisées                | 87 991,36 €    |
| Recettes prévues                  | 1 047 576,00 € |
| Recettes réalisées                | 380 671,26 €   |
| Excédent d'investissement reporté | 471 657,39 €   |
| Excédent d'investissement 2024    | 292 679,90 €   |
|                                   |                |
| Solde d'exécution du budget 2024  | 896 964,47 €   |

Après avoir délibéré, le comité syndical e président ayant quitté la séance, le Comité syndical sous la présidence de Christian Bourrel, adopte (5 voix) le compte administratif 2024.

### **3 – Budget primitif**

Le président présente le projet de budget pour l'exercice 2025.

| <b>Section fonctionnement</b>   |              |
|---------------------------------|--------------|
| Dépenses prévues                | 289 150,00 € |
| Recettes prévues                | 289 150,00 € |
| Virement section investissement | 471 657,39 € |

| <b>Section investissement</b> |                |
|-------------------------------|----------------|
| Restes à réaliser 2024        | 250 000,00 €   |
| Recettes prévues              | 1 236 764,47 € |
| Dépenses prévues              | 1 236 764,47 € |

Après avoir entendu l'exposé, le Comité syndical approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2025

### **4 – Demande de la Saur pour l'application d'une facturation forfaitaire pour les compteurs bloqués**

Lors des relevés des consommations, la Saur constate chaque année le blocage d'un certain nombre de compteurs (consommation nulle).

Dans ces cas, le délégataire souhaiterait appliquer une consommation forfaitaire basée sur les relevés des années précédentes et sollicite en conséquence l'accord du SIAEP.

Le Comité relève que ces consommations nulles peuvent ressortir de situations différentes

(dysfonctionnement des compteurs, absence prolongée d'un abonné). Par ailleurs, le bon fonctionnement des compteurs est de la responsabilité du délégataire qui doit assurer le remplacement du matériel défectueux et équiper les branchements abonnés de matériel fiable.

L'application d'une telle mesure pourrait être juridiquement fragile en cas de réclamation de l'abonné.

A l'unanimité, les délégués présents rejettent la demande de la Saur.

## **5 – Schéma directeur**

La première phase de l'élaboration du nouveau schéma directeur de notre syndicat portant sur l'état des lieux a été présentée le 12 décembre 2024.

La seconde phase relative aux mesures et aux recherches de fuites est en cours. Elle intègre la mise en œuvre d'instrumentation complémentaire sur les infrastructures et notamment sur le réseau. Le positionnement des débitmètres et des vannes a été finalisé. L'installation de ces matériels sera réalisée par Cise TP dans le cadre de l'accord cadre travaux. Des sondages seront également réalisés afin de préciser la nature et le diamètre de certaines canalisations pour lesquelles il subsiste des interrogations. Le chiffrage de ces prestations est en cours de mise au point. Le montant devrait se situer à hauteur de 175 000,00 € HT.

## **6 – Délégation de signature du président**

Par délibération en date du 15 mars 2022, le Comité syndical a accordé au président une délégation de signature de 50 000,00 €. Pour toute dépense d'un montant supérieur, le président doit obtenir l'autorisation du Comité syndical réuni en séance.

Afin de fluidifier le fonctionnement du syndicat et permettre une meilleure réactivité notamment en ce qui concerne la signature des commandes passées dans le cadre de l'accord cadre travaux, le président sollicite l'augmentation de sa délégation de signature. Le comité syndical s'accorde sur un montant de 220 000,00 €.

Le président s'engage cependant, avant signature, à soumettre par mail adressé à l'ensemble des délégués l'objet et le montant de la dépense à engager.

Après avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, donne délégation au président pour signer les commandes d'un montant maximum de 220 000,00 €.

## **7 – Travaux sur la commune de Souvignargues**

Le 23 novembre 2023, le bureau d'études Cap Ingé et les élus de la commune de Souvignargues ont invité le SIAEP et la Saur à participer à une réunion au cours de laquelle a été présenté le projet de sécurisation de la voirie dans la traversée du village sur environ 800 ml incluant l'enfouissement des réseaux. La nécessité de renouveler le réseau AEP sur ce secteur a été évoquée et il a été conclu que l'âge et la nature des canalisations nécessitaient une intervention de la part du syndicat préalablement à l'engagement des travaux de la commune. Une étude de niveau faisabilité a été confiée au cabinet Gaxieu permettant de préciser l'engagement financier que représenterait cette opération pour le syndicat, d'autant que jusqu'à la conclusion du schéma directeur, le syndicat n'est pas forcément éligible aux subventions.

L'étude de faisabilité a été présentée aux élus de la commune et au bureau d'études Cap Ingé le 27 janvier dernier, en précisant toutefois que certaines incertitudes concernant la connaissance du réseau devaient être levées (sondages programmés). Le phasage envisagé pour les travaux de voirie comprendrait une première tranche entre le château d'eau et l'entrée du village route de Sommières et une seconde tranche du château d'eau à la place du Plan. Le coût du renouvellement des canalisations AEP sur la totalité du linéaire est évalué entre 510 000,00 € HT et 755 000,00 € HT selon les options évoquées (nature des canalisations et dispositifs de remise en état des voiries).

Afin de ne pas bloquer complètement le projet de la commune le président propose, dans premier temps, un engagement financier de l'ordre de 250 000,00 €. Il faudra vérifier que ce financement permette de réaliser une tranche fonctionnelle.

Les délégués donnent leur accord pour poursuivre les études de niveau avant projet sommaire sur cette base financière.

### **8 – Questions diverses**

Bernard Chluda a été contacté par Bouygues télécom pour l'installation d'antenne sur le réservoir d'Aujargues. Il a précisé à l'opérateur que nos installations n'étaient pas alimentées par le réseau Enedis. L'opérateur serait prêt à réaliser cette alimentation, ce qui présenterait un intérêt pour notre syndicat et permettrait à la Saur la transmission des données d'exploitation du réservoir.

Bernard Chluda communiquera les coordonnées du président à l'opérateur pour suite à donner.

La secrétaire de séance

Le président

Christel Martin-Guignery

Marc Berthe